

## **Decretales epistolae gregorii noni Pontificis maximi**

Titre(s): Decretales epistolae gregorii noni Pontificis maximi : quas summa fide et accurata diligentia : jam recens ad veterum codicum fidem repurgavimus et contulimus

Auteur(s) : Grégoire IX, pape

Editeur, producteur : Paris : Charles Guillard, 1541

Description matérielle : [18] (A8 - B8 - C3)-[1 bl]-332 ff. : rel. veau blond, dos orné à 4 nerfs, tranche ciselée ; in 12 ?

Classification décimale Dewey : XVI ème siècle

Note(s) : Plusieurs ex-libris manuscrits:"Petrus Delessar,patronus Lemoniensis, anno 1695"; "ex libris Joannis Xavierez"

Note sur le contenu : Parisiis : ex off. Car. Guillard, 1541 -Lettrines criblées g.s.b., une lettrine criblée datée 1526

Résumé ou extrait : En 1234, le pape Grégoire IX publie les Décrétales qui portent son nom, recueil rédigé par saint Raymond de Peñafort, composé de cinq livres regroupant 185 titres. Venant après le Décret, il sera appelé le Liber Extra (X en abrégé). En 1298, le pape Boniface VIII publie un nouveau recueil, faisant suite aux cinq livres des Décrétales : le Sexte (« sixième livre », qui en fait est lui aussi composé de cinq livres). En 1317, Jean XXII publie les Clémentines, recueil dressé sur l'ordre du pape Clément V. Viendront ensuite, de par leur insertion au Corpus Iuris Canonici par l'imprimeur et professeur parisien Jean Chapuis en 1500 et 1503, les Extravagantes de Jean XXII et les Extravagantes communes, décrétales de plusieurs papes.

Sujet(s) : B88 Décrétales [DROIT CANON] - GREGOIRE IX BONIFACE VIII JEAN XII&#8206

Sujet - Nom commun : B Jurisprudence